

~~essai doxorubicine Transdrug® en France, en Belgique, et, à venir, en Italie, en Australie, en Angleterre, et en Allemagne;~~

~~Essai aciclovir Lauriad® en Pologne, en Allemagne, en République tchèque, en France, aux États-Unis, en Australie et en Angleterre.~~

~~La Société s'est assurée d'être suffisamment couverte pour chacun de ces essais dans chacun de ces pays.~~

- ~~› Une police d'assurance « hommes-clés » garantissant les risques d'accidents corporels dont le Président du Directoire, Madame Dominique Costantini, ou le directeur Général, Gilles Avenard, pourraient être victimes, avec un plafond garanti de 500 000 euros en cas de décès par accident ou d'invalidité permanente par accident.~~
- ~~› Une police d'assurance « Stock and transit », couvrant le stockage et le transport des produits de la Société depuis les établissements du fabricant Catalent jusqu'aux entrepôts du dépositaire Dépolabo. Les montants garantis au titre de cette police d'assurance sont régulièrement mis à jour en fonction des activités de la Société.~~
- ~~› Enfin, dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés actuellement dans les nouveaux locaux que la Société a pris à bail, la Société a souscrit une police d'assurance « tous risques chantiers et maître d'ouvrage », pour la durée des travaux, couvrant tous les risques chantier, les dommages aux existants et la responsabilité civile du seul maître d'ouvrage.~~

~~Les primes d'assurance rattachées à l'exercice 2007 s'élèvent à 243 171 euros. Ce chiffre, en augmentation de 177 % par rapport à l'exercice 2006, s'explique par le développement et l'internationalisation des essais cliniques en cours, et par la commercialisation du Loramyc® en France.~~

~~La définition de la politique d'assurances s'inscrit dans un souci d'efficacité, tant dans la négociation que dans la gestion des polices. C'est au regard du développement et de l'internationalisation des activités du Groupe que la politique de gestion des risques devrait se poursuivre en 2008, en étroite cohérence avec l'évolution de nos activités.~~

5.4 CONTRÔLE INTERNE : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance de

BioAlliance Pharma a établi, à l'occasion de la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2007, un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, dont il ressort les éléments suivants.

5.4.1 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les règles relatives aux missions et au fonctionnement du Conseil de surveillance sont fixées par la loi, les statuts et le règlement intérieur du Conseil. Ce dernier⁽¹⁾ fixe les relations entre le Directoire et le Conseil de surveillance, détermine les pouvoirs du Conseil et ceux des comités et détaille les modalités de fonctionnement du Conseil ainsi que les règles de déontologie s'appliquant à ses membres. Ce règlement est disponible sur le site de la Société (www.bioalliancepharma.com).

5.4.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil de surveillance a été composé de cinq membres, dont trois sont considérés comme indépendants au regard des critères fixés par le règlement intérieur du Conseil. Ces critères d'indépendance s'inspirent de la définition des rapports de place sur le gouvernement d'entreprise fondée sur le principe selon lequel un membre du Conseil de surveillance est indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation avec la Société ou sa direction qui soit de nature à compromettre sa liberté de jugement.

- › Monsieur Jean-Claude Deschamps, membre indépendant, Président du Conseil ;
- › Monsieur François Sarkozy, Vice-Président, membre indépendant ;
- › Monsieur Georges Hibon, membre indépendant ;
- › Monsieur Denis Biju-Duval, représentant permanent de la Société ING ;
- › Monsieur Bernard Dageras, représentant permanent de la Société Auriga Partners ;

5.4.1.2 MISSIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance assume une mission de contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, ainsi qu'un pouvoir périodique de vérification.

(1) Se réfère aux recommandations sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées du rapport AFEP/MEDEF publié en octobre 2003.

Le règlement intérieur du Conseil précise que cette mission de contrôle s'étend aux domaines suivants :

- examen de la situation financière, de la situation de trésorerie, des documents de gestion prévisionnelle et des engagements de la Société ;
- examen des moyens mis en œuvre par la Société, les commissaires aux comptes et l'audit interne pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- examen des informations données aux actionnaires et au marché ;
- autorisation préalable de certaines décisions du Directoire.

5.4.1.3 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Pour lui permettre d'exercer pleinement sa mission de contrôle, le Conseil de surveillance a précisé dans son règlement intérieur qu'il peut opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

En pratique, préalablement à la tenue des réunions du Conseil, ses membres se voient remettre tout document utile à leur information. Cette information est à la charge du Président du Conseil et du Président du Directoire. En dehors de toute réunion, les membres du Conseil de surveillance peuvent, à leur demande, obtenir toute information qu'ils jugent utile auprès des mêmes personnes. Par ailleurs, les membres du Conseil de surveillance sont régulièrement informés par le Directoire des éléments jugés importants ainsi que des communiqués publiés par la Société.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués par courrier électronique par le Président du Conseil, selon un calendrier préétabli. Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal préparé par le secrétaire en français et signé par le Président et un autre membre du Conseil ayant participé à la réunion.

Le Directoire est systématiquement présent à chaque réunion du Conseil de surveillance.

5.4.1.4 COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance s'est réuni à sept reprises, dont une par téléphone, en conformité avec les dispositions prévues pour ce cas par le règlement intérieur. Le Président du Conseil de surveillance a présidé la totalité des réunions, le taux de participation a été de 97 %.

À chacune des réunions, une analyse détaillée des principaux faits marquants ainsi qu'un rapport financier ont été présentés au Conseil par le Directoire et le directeur financier. Le Conseil de surveillance a été amené à se prononcer sur les opérations majeures menées par la Société au cours de l'exercice écoulé, en particulier les accords de partenariat en Europe et aux États-Unis ainsi que la levée de fonds effectuée en juillet 2007.

Lors de ses réunions des 28 février et 4 septembre 2007, le Conseil de surveillance a procédé, en présence des commissaires aux comptes, à l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2006 et du premier semestre 2007. Il a également pris connaissance des éléments de la communication financière sur laquelle il a exprimé son avis.

5.4.1.5 TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de trois membres du Conseil de surveillance dont deux sont indépendants. Il est présidé par le représentant au Conseil de la société ING, Denis Biju-Duval et comprend également le Président du Conseil, Jean Claude Deschamps, et le Vice-Président, François Sarkozy.

Ce comité s'est réuni formellement deux fois au siège de la Société au cours de l'année 2007⁽¹⁾. Son activité a porté notamment sur les points suivants :

- l'examen des comptes de l'exercice 2006 et des comptes intermédiaires 2007 ;
- les relations avec les filiales ;
- le référentiel AMF en matière de contrôle interne.

À chaque réunion l'ensemble des membres étaient présents ainsi que les commissaires aux comptes, le directeur financier et un membre du Directoire. Le comité a eu l'opportunité de se réunir avec les commissaires aux comptes en l'absence des représentants de la Société.

Le Président du comité d'audit a présenté un rapport sur les travaux du comité lors des réunions du Conseil de surveillance des 28 février et 4 septembre 2007.

5.4.1.6 TRAVAUX DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le comité des rémunérations comprend deux membres indépendants du Conseil de surveillance, le Président Jean Claude Deschamps et le Vice-Président François Sarkozy, ainsi qu'un expert, Dominique Jolivet, qui préside le comité.

Ce comité s'est réuni formellement deux fois au siège de la Société au cours de l'année 2007⁽²⁾. Son activité a porté notamment sur les points suivants :

- bilan social de la Société ;

(1) 28 février et 31 août.

(2) 13 juin et 17 octobre.

- projet de changement de convention collective ;
- répartition des jetons de présence entre les membres indépendants du Conseil ;
- politique générale des salaires et des augmentations ;
- modalités et calendrier d'attribution des stock-options et des BSA ;
- rémunération des membres du Directoire ;
- organisation et organigramme de la Société au regard des objectifs 2008-2012.

Le Président du comité des rémunérations a présenté les recommandations du comité lors des réunions du Conseil de surveillance des 19 juillet et 26 octobre 2007. Toutes ont été approuvées par le Conseil.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés au point 3.9 du rapport de gestion. 108 000 euros ont été distribués en jetons de présence pour l'exercice 2007, sur le total de 140 000 euros qui avait été décidé par l'assemblée générale de 2006.

5.4.1.7 PERSPECTIVES

A la fin de l'exercice 2007, le Conseil de surveillance a mené une réflexion sur les conséquences à tirer du départ du conseil des investisseurs institutionnels représentant les fonds de capital risque qui y étaient entrés en 2003 et 2004. De façon logique et naturelle, les mandats des représentants des fonds arrivant à expiration, tout comme les mandats des membres indépendants, le Conseil est appelé à se renouveler. Parallèlement, la Société entre dans une deuxième phase de croissance qui requiert de nouvelles compétences.

Le Conseil de surveillance et les deux membres du Directoire ont examiné ensemble diverses évolutions de nature à renforcer la bonne gouvernance de la Société en l'accompagnant dans cette nouvelle phase de croissance. Le Conseil a formulé divers avis et préconisations à ce sujet, amenant à proposer un Conseil de surveillance de 7 membres indépendants composé de personnalités issues du monde industriel et financier.

5.4.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

5.4.2.1 DÉFINITION

Le Groupe BioAlliance Pharma adopte la définition du contrôle interne proposée par l'AMF⁽¹⁾, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;

- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières.

Le Groupe a poursuivi la mise en place au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités du Groupe ».

5.4.2.2 PÉRIMÈTRE ET RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE

Les dispositifs de contrôle interne du Groupe BioAlliance Pharma s'appliquent à la société BioAlliancePharma SA ainsi qu'à sa filiale à 100 % Laboratoires BioAlliance Pharma SAS. La filiale à 50 % SpeBio, en charge de la commercialisation de Loramyc® en Europe et en phase de démarrage d'activité, sera progressivement incluse dans ce périmètre.

Sans être encore à même d'adopter *stricto sensu* le cadre de référence de l'AMF, le Groupe a décidé de s'en rapprocher.

Par ailleurs, le Groupe, établi dans le secteur pharmaceutique, est soumis à une réglementation spécifique très précise qui encadre ses activités et dont le respect fait également l'objet du contrôle interne. Des dispositions législatives et réglementaires, définies par l'AFSSAPS, la Commission européenne, l'EMA, la FDA et les autorités réglementaires équivalentes dans les autres pays, encadrent les travaux de Recherche et Développement, les études précliniques, les études cliniques, la réglementation des établissements, ainsi que la fabrication et la commercialisation des médicaments.

Il en résulte deux types de références pour les activités du Groupe :

- des références internes : ensemble des procédures qualité, règlement intérieur de la Société et règlement intérieur du Conseil de surveillance, charte informatique.
- des références externes : textes réglementaires s'appliquant à l'activité des deux sociétés. Bonnes pratiques cliniques (BPC), Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), Bonnes Pratiques de Laboratoires (BPL), textes réglementaires français et européens s'appliquant au développement et à l'exploitation des médicaments, textes réglementaires sur les OGM, élimination des déchets, transport des produits dangereux, manipulation des micro-organismes, hygiène et la sécurité, textes réglementaires de l'AMF.

⁽¹⁾ Guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites publié le 9 janvier 2008.

5.4.2.3 COMPOSANTES DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Organisation

Le Groupe BioAlliance Pharma est organisé suivant une double logique de métier et d'implantation géographique, qui permet une identification claire des rôles et responsabilités.

La société BioAlliancePharma SA assure la recherche, le développement préclinique et clinique, l'instruction des procédures réglementaires d'autorisation de mise sur le marché des médicaments, la fabrication de ces derniers ainsi que les accords et licences sur les produits développés par la Société comme sur les projets ou produits venant de l'extérieur. La filiale Laboratoires BioAlliance Pharma SAS, établissement pharmaceutique exploitant, est responsable de la commercialisation des médicaments sur le territoire français.

C'est la maison mère qui regroupe les finances, la direction marketing ventes ainsi que les fonctions supports (propriété intellectuelle, informatique, assurance qualité, ...). Afin de diriger le Groupe, elle s'est dotée de comités dont les missions s'étendent à la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma : un comité de direction et un comité scientifique ayant une réflexion d'orientation stratégique.

Procédures opératoires standards (POS)

Le Groupe est doté d'un système d'assurance de qualité unique pour les deux sociétés BioAlliance Pharma SA et sa filiale Laboratoires BioAlliance Pharma SAS. Les processus de l'ensemble des domaines d'activité sont décrits par des procédures, des modes opératoires, des notices et des formulaires. Ces documents écrits retracent le déroulement des activités, définissent les moyens et les responsabilités des intervenants, précisent le savoir-faire de la Société et donnent des instructions précises pour effectuer une opération donnée.

Toute la documentation relative au système qualité est enregistrée sur un intranet qui permet d'optimiser l'accès aux documents et leur adaptation permanente aux évolutions de l'activité (gestion du cycle de vie des documents). L'objectif poursuivi est une amélioration continue de la qualité, des processus de fonctionnement de la Société, que ce soient les processus opérationnels, les processus de management ou les processus de support.

Le système d'assurance et qualité, mis en place en 1999 puis révisé entre 2000 et 2001, a donné lieu à un chantier courant 2007 visant à intégrer les obligations pharmaceutiques de la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma SAS ainsi que l'internationalisation des essais cliniques et des futures opérations.

Domaines concernés

Les domaines concernés sont :

- l'assurance de qualité, l'hygiène et la sécurité, la gestion des risques ;

- le domaine administratif, juridique, social et financier, y compris le contrôle interne, la communication, et les règles liées à la cotation de la Société sur Euronext ;

- la production et l'exploitation pharmaceutique ;

- l'activité marketing-ventes en France et à l'international ;

- les activités réglementaires et la pharmacovigilance ;

- la Recherche et Développement, y compris la recherche clinique ;

- les prestations de services pour Eurofins-VIRalliance.

Acteurs

L'ensemble des acteurs du Groupe, organes de gouvernance et salariés, sont impliqués dans le dispositif de contrôle interne : le comité d'audit mène une réflexion conjointement avec le Directoire et en rend compte au Conseil de surveillance ; le Directoire a défini et continue d'impulser le dispositif, lors des revues de direction périodiques et par son soutien à la direction de l'assurance qualité ; chaque membre du comité de direction est responsable du pilotage de son activité.

La direction de l'assurance qualité joue un rôle clé par son implication dans les différentes activités de la Société, par son support dans la rédaction des procédures et la gestion documentaire, par la réalisation et le suivi des audits et par la mise en œuvre d'actions d'amélioration. Elle assure également la veille réglementaire, conjointement avec le département des affaires réglementaires incluant le pharmacien responsable des Laboratoires BioAlliance Pharma SAS.

Enfin, les salariés sont responsables au quotidien du respect des normes et orientations qui concernent leur domaine ainsi que de la fiabilité et de la pertinence des informations qu'ils génèrent ou transmettent. A cette fin, ils disposent des ressources du système documentaire validé par l'assurance qualité (plus de 200 procédures et modes opératoires) – système qu'ils sont en permanence invités à mettre à jour et à améliorer, et sont encadrés par un système de revue mensuelle de contrôle interne.

Systèmes d'information

Les informations issues des différents domaines d'activité sont reportées aux managers concernés qui les analysent et les soumettent pour réflexion et décision en comité de direction.

Une direction des systèmes d'information a été créée fin 2007 pour gérer l'ensemble des flux d'information du Groupe ainsi que les moyens informatiques. Des procédures, incorporées au système qualité, définissent les règles en matière d'accès, de protection et de stockage des informations.

5.4.2.4 PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET DÉMARCHE DE MAÎTRISE DES RISQUES

La Société a identifié trois types de risques majeurs : les risques relatifs à l'activité de la Société, les risques financiers et les risques juridiques.

Parmi les risques liés à l'activité de la Société, certains sont spécifiques : la dépendance vis-à-vis du produit le plus avancé (le Loramyc®), le stade de développement des autres produits et les risques liés à la stratégie de la Société, d'autres sont généraux et propres au domaine d'activité : les risques liés à la recherche et au développement, les risques liés aux politiques de prix et de remboursement des médicaments et le risque général des effets indésirables des médicaments.

En ce qui concerne les risques spécifiques, le Groupe BioAlliance dispose d'un portefeuille de projets équilibré, avec des stades de développement échelonnés. Trois groupes de produits sont développés ; deux groupes à partir de technologies de formulation qui sont indépendantes l'une de l'autre et qui, en cas d'échec de l'un des projets, pourraient être poursuivies sans entraîner un arrêt de tous les projets. Par ailleurs, dans chaque technologie, les projets sont avancés de façon successive et non en parallèle, ce qui permet de n'investir qu'après une première preuve d'efficacité. Cette stratégie d'équilibre du portefeuille de projets permet d'assurer une certaine stabilité en cas d'arrêt de l'un des projets.

Parmi ces risques spécifiques, la dépendance financière vis-à-vis du succès du Loramyc® ainsi que le stade d'avancement des autres projets constituent une incertitude sur les revenus de la Société pour le court et moyen terme. Aussi, lors de la levée de fonds d'août 2007, le Groupe a clairement annoncé sa volonté d'acquiescer des projets avancés et proches du marché afin de disposer d'un portefeuille diversifié de produits sur le marché à moyen terme.

L'accord signé en 2007 avec SpePharm a également eu pour objet de diminuer la part de risques d'un lancement européen, à un moment où la Société devait asseoir son chiffre d'affaires en France et poursuivre ses développements et sa politique de recherche de partenaires sur les autres continents et sur les autres projets.

Concernant la structure et la stratégie de la Société, le Groupe est conscient qu'il aborde une seconde phase qui va être une période de structuration de la Société et d'internationalisation ; à ce stade, la Société renforce l'ensemble de ses structures, y compris dans les domaines de l'assurance de qualité, de l'audit et de la gestion des risques, et entre dans une politique de consolidation et de diversification de ses sous-traitants afin de garantir la qualité de ses développements, de ses productions et de ses accords.

Concernant les risques financiers, l'augmentation de capital réalisée en août 2007 sous la forme d'un placement privé ainsi que les deux accords signés durant l'exercice

permettent au Groupe de disposer d'un niveau de trésorerie suffisant pour couvrir les besoins de financement à court terme.

Concernant les risques juridiques, la Société poursuit sa politique active de protection industrielle et s'est également renforcée au plan juridique afin de faire face aux exigences de contrats de plus en plus nombreux et souvent internationaux.

Enfin, le Groupe envisage, en 2008, de mettre en place un plan de management des risques sur ses principaux projets de développement et sur ses activités clés.

5.4.2.5 MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE INTERNE

Le Directoire et les managers du Groupe disposent essentiellement de deux outils : d'une part, de manière régulière, de revues mensuelles de contrôle interne et d'autre part, de manière ponctuelle, d'audits internes.

Le Directoire a mis en place des procédures spécifiques de contrôle interne qui consistent en des revues mensuelles des informations clés relatives à chaque activité. Les managers revoient les données avec les salariés qui les ont établies, vérifient les pièces justificatives qui les documentent ainsi que les procédures qui ont été utilisées. Ils engagent leur responsabilité par la signature des documents et reportent également les améliorations à apporter et les actions à engager. Ces revues ont pour objet d'assurer que les informations relatives à chacun des éléments du champ d'application reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe :

1. la communication de l'information comptable et financière ainsi que scientifique et institutionnelle ;
2. la revue mensuelle comptable, le reporting financier et les opérations portant sur le capital ;
3. les ressources humaines et la paye ;
4. les aspects juridiques de la Société, les aspects réglementaires et la propriété intellectuelle ;
5. les ventes et les achats ;
6. la qualité et le système d'information ;
7. les informations concernant les projets, leur avancée et les aspects budgétaires ;
8. les informations relatives au matériel et aux installations.

Ces revues mensuelles, y compris l'ensemble des éléments qui les documentent, sont ensuite systématiquement remontés au Directoire et font l'objet d'une revue de direction qui valide les éventuelles actions à engager. Elles constituent la base du contrôle interne régulier et formalisé mis en place par le Groupe.

Les audits internes sont effectués par des auditeurs formés à cet effet pour vérifier la conformité aux normes qualité du Groupe. Un planning des audits opérationnels est établi par la direction de l'assurance qualité, en accord avec la direction. À l'issue de chaque audit, la direction de l'assurance qualité rédige un rapport transmis à l'audité et à la Direction. Les écarts remarquables sont pris en compte par l'intéressé qui est chargé de mettre en place les actions correspondantes. Afin de suivre les opportunités d'amélioration, le responsable du processus audité complète également un plan d'amélioration.

En ce qui concerne l'activité très spécifique d'expérimentation animale, BioAlliance Pharma dispose depuis juin 2002 d'un comité d'éthique en expérimentation animale composé de sept membres, dont les objectifs sont la validation de l'ensemble des protocoles expérimentaux, du point de vue de l'éthique animale et du suivi du respect de la réglementation et de la formation.

5.4.2.6 DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Comme il a été exposé précédemment, la fiabilité des informations financières est un des objectifs essentiels du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société. À cette fin, des procédures de contrôle et de reporting ont été mises en place, portant à la fois sur les aspects budgétaires, les engagements de dépenses et les paiements, ainsi que la comptabilisation en général des opérations de la Société.

En fin de chaque année, un budget détaillé est préparé pour l'exercice suivant par le directeur financier et validé avec le Directoire. Ce budget est présenté au Conseil de surveillance. À la fin de chaque mois, les équipes comptables mettent en œuvre une clôture complète des comptes sociaux des sociétés du Groupe. Des revues budgétaires sont organisées avec l'ensemble des responsables opérationnels, permettant d'assurer une validation analytique des écritures et une revue de l'ensemble des dépenses, et un reporting est préparé par le directeur financier à l'attention du Directoire et des membres du Conseil de surveillance. Ce reporting est présenté et discuté lors de séances du Conseil de surveillance.

Le Groupe a par ailleurs mis en place, depuis plusieurs années, un processus de validation de ses dépenses et de ses paiements, décrit dans des procédures, qui lui permet de garantir l'absence de fraude. De plus, l'ensemble des opérations de facturation et de recouvrement clients liées aux ventes de Loramyc® en France sont confiées à la Société Depolabo qui applique des procédures de contrôle sur les transactions, notamment au plan informatique.

D'une manière générale, l'ensemble des options comptables de la Société est défini par le directeur financier, discuté avec le Directoire et les commissaires aux comptes puis présenté au comité d'audit et débattu avec ce dernier. Ceci permet d'assurer une parfaite conformité des pratiques de la

Société avec les normes françaises et internationales (IFRS) ainsi qu'une cohérence dans la présentation des comptes.

5.4.2.7 LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE ET PISTES D'AMÉLIORATION

L'année 2008 va non seulement amener les premiers revenus significatifs de vente du Loramyc® en France mais également les premières contributions de SpeBio au plan européen. Ces changements vont générer la mise en place de nouvelles procédures de contrôle interne portant sur les opérations dans les filiales, sur les stocks et sur les processus de management.

Au terme de ce rapport, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas d'observation à formuler sur la façon dont la Société, son Conseil de surveillance et le Directoire se sont organisés pour répondre aux exigences de transparence, de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne.

Le Président du Conseil de surveillance

5.4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE LIÉES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

~~Le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance à l'assemblée générale annuelle, relatif aux procédures de contrôle interne liées à l'information comptable et financière, ne formule aucune observation particulière. Une copie de ce rapport figure ci-après.~~

~~Mesdames, Messieurs,~~

~~En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BioAlliance Pharma et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.~~

~~Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.~~

~~Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de~~